

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR

DES ANIMAUX CLASSÉS SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

POUR L'ANNÉE 2024

Je soussigné (nom, prénom) et Profession :

téléphone : _____ Email _____

demeurant à

agissant en qualité de (cocher la case utile) :

Propriétaire



Détenteur du droit
de chasse



Fermier



Délégué du propriétaire, détenteur du
droit de chasse ou fermier

(fournir copie de la délégation)



Sollicite l'autorisation de détruire à tir :
(cocher la période et indiquer chaque lieu de destructions)

ESPÈCES	PÉRIODES/ LIEUX (cocher)	COMMUNE OU LIEU DES DESTRUCTIONS
Renard	du 1 ^{er} au 31 mars : sur l'ensemble du département	
	Au-delà : sur <u>élevage avicole</u>	
Corneille	Du 1 ^{er} au 31 mars : uniquement sur les communes de : Bras, Rians, Artigues, Ginasservis, Saint-Julien, La Verdrière, Roquebrune- sur-Argens, Vinon-sur-Verdon	
Fouine	Du 1 ^{er} au 31 mars : sur l'ensemble du département	

A

(Signature)

, le

La présente demande est à transmettre à :

ddtm-chasse@var.gouv.fr



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**
Bureau Chasse Faune Sauvage
et Pastoralisme

**Destruction à tir des animaux
Susceptibles d'occasionner des dégâts
Année 2024**

BILAN

Je soussigné (nom, prénom) :

demeurant à (adresse complète) :

N° de téléphone obligatoire :

Adresse Email :

N° d'autorisation (en haut à droite) :

Espèces	Nombre d'animaux détruits	Commune ou lieu de destruction
Renard		
Corneille		
Fouine		

A,

(signature) le

Bilan à retourner obligatoirement à l'issue de la période de destruction autorisée à l'adresse suivante :

ddtm-chasse@var.gouv.fr

L'absence de retour du bilan, entraînera le refus de l'autorisation de destruction l'année suivante.